

2024 URT. 29 - 18:00h

Rentrée solennelle du tribunal : « Parfois, le magistrat devient schizophrène »

Lors de la rentrée solennelle du tribunal correctionnel de Bayonne, lundi 29 février, sa présidente, Florence Bouvier, a évoqué la contradiction entre la volonté de fermeté de la justice et le besoin de désengorger les établissements pénitentiaires surpeuplés.

Willy Roux



« 'La mauvaise herbe est une plante dont on n'a pas encore trouvé les vertus', a écrit le philosophe américain Ralph Waldo Emerson. Considérons les délinquants comme tels, afin de trouver les moyens pour faire ressortir chez eux leurs vertus ». Par ces mots, Florence Bouvier, présidente du tribunal correctionnel de Bayonne a conclu son discours ouvrant l'exercice 2024 de sa juridiction.

Augmentation de 5% des comparutions immédiates

À l'heure de faire le bilan de 2023, au-delà d'une activité civile stable, Florence Bouvier a mis la focale sur l'activité pénale du tribunal de Bayonne. Le Parquet a traité 21 214 affaires sur 23 410 reçues contre 14 616 affaires en 2022 (16 816 reçues). Les délais d'écoulement du stock des affaires sont passés de 5,5 mois à 4,1 mois en 2023. À noter, une hausse importante des comparutions en reconnaissance préalable de culpabilité (CPRC) qui passent de 390 à 469, pour un total de 538 personnes déférées.

« La comparution immédiate est un choix assumé, le seul de nature à répondre aux exigences de réactivité de la justice. Les CPRC permettent un audiencement dans un délai raisonnable, de trois à six mois, dans le contexte de sous-effectif chronique au sein des greffes », a lancé, Jérôme Bourrier, le procureur de la République de Bayonne.

Surpopulation carcérale à Bayonne

« Le tribunal correctionnel fait face à une activité intense qui impacte la maison d'arrêt de Bayonne », a souligné Florence Bouvier. Le taux d'occupation est proche des 200 % avec 134 détenus pour 75 places. « Au niveau national, les prisons sont en surchauffe avec une densité carcérale de 119 % et près de 80 000 personnes écrouées soit 20 000 de plus qu'au début des années 2000 », a poursuivi la magistrate pour qui la prison de Bayonne aurait « besoin d'un projet d'agrandissement comme celle de Pau », bien qu'agrandir la prison ne soit pas, selon elle, une solution « satisfaisante ». « Il faut expliquer à la société que la prison n'est pas l'alpha et l'oméga. Ce n'est pas parce que l'on met quelqu'un quelques jours en prison qu'il va se métamorphoser et qu'en sortant il sera moins dangereux qu'il ne l'a été à l'arrivée ».

À Bayonne, 55 % des personnes détenues sont en détention provisoire, un chiffre comparable à la moyenne hexagonale alors que la durée d'incarcération est de cinq mois, soit un peu moins que dans le reste du territoire français (5,7). « Il est demandé plus de fermeté de la part des tribunaux et une loi est votée pour la sortie anticipée de prison, parfois le magistrat devient schizophrène et reçoit des injonctions contradictoires », a lancé Florence Bouvier qui assure que les médias et la société ont une attente très forte de « toujours plus de prison ».

« L'absence d'hébergement, le peu de place en semi-liberté, la durée des dossiers face aux courtes peines prononcées ne permettent pas d'envisager une mesure de sortie sous autorisation de plein droit », Florence Bouvier

Cette loi pour la confiance dans l'institution judiciaire, votée en décembre 2021, oblige le juge d'application des peines à user plus souvent de la libération sous contrainte.

« La question intéressante est le fossé entre les textes et la réalité du terrain. Souvent, l'absence d'hébergement dans un territoire victime d'excès d'attractivité, le peu de place en semi-liberté - cinq à Bayonne-, la durée des dossiers face aux courtes peines prononcées ne permettent pas d'envisager une mesure de sortie sous autorisation de plein droit. Quel est le sens de la peine si un condamné ne sort que quelques jours plus tard ? Il faut donner du sens à la peine et à l'action de la justice si on veut que les personnes puissent évoluer », argumente la présidente du tribunal de Bayonne.

Puis elle a souligné l'énorme travail effectué à Bayonne par les associations pour accompagner les personnes en détention. « Une autorisation de sortie de plein droit doit servir à rendre son humanité à la personne qui a dérapé, à l'aider à reprendre le fil de son histoire en soignant des pulsions, sa maladie, et à retrouver le chemin de l'estime de soi, a déclaré la magistrate. Il faut trouver comment accompagner les personnes, comment leur rappeler les règles pour faire en sorte qu'elles combattent leur addiction et l'appât du gain facile pour trouver sa place dans la société ».

Florence Bouvier a également mis en avant le « travail invisible de la justice en matière de réinsertion en collaboration avec la maison d'arrêt de Bayonne et le service pénitentiaire d'insertion et de probation et la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

« Un suivi médical est mis en place et, par exemple, avec les services de l'État, une personne aide à mettre à jour les cartes d'identité donc éviter la marginalisation. Faute de pouvoir avoir une nationalité, certaines personnes ne peuvent pas travailler ou ouvrir un compte bancaire ou recevoir des aides de l'État, donc elles sont dans un circuit malsain de délinquance », explique la présidente du tribunal.

Manque d'effectif

Comme une fâcheuse habitude, Florence Bouvier avait commencé son discours en soulignant les manques de moyens humains de sa juridiction dont un poste de magistrat sur les 19 n'est pas pourvu. « Nous avons une belle équipe mais la réalité est plus compliquée. Nous souffrons de neuf postes vacants et dix touchés par les arrêts maladie ». C'est 20 % des effectifs manquant sur un total de 110 personnes qui travaillent au sein du tribunal de Bayonne dont les travaux d'extension se poursuivent

à l'arrière du bâtiment. Et d'ajouter : « Nous attendons la promesse du renforcement des effectifs inscrite dans la loi de la programmation de la justice du 20 novembre 2023. Ces postes sont le minimum vital pour travailler dans de bonnes conditions ».

Les chiffres clés de l'année 2023

- 1 800 personnes placées en garde-à-vue
- 14,97 %, l'augmentation des atteintes aux personnes avec un léger recul des violences intrafamiliales (830 faits), une première depuis 2014.
- 0 féminicide
- 4 homicides volontaires
- 1 400 cambriolages soit quatre par jour, 17 % d'augmentation en zone police, 11 % en zone gendarmerie.
- 6,4 tonnes de stupéfiants saisies contre 7 tonnes l'an dernier
- 60 affaires en cours de traitement au sein du pôle environnement

PUBLIZITATEA



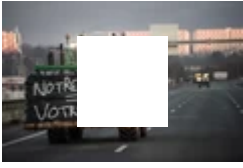
MEDIABASK

est habilité à éditer les
**Annonces judiciaires
et légales** pour
le département des
Pyrénées-Atlantiques.

Klikatuenak



Vives réactions après les dégradations commises contre les mairies d'Hasparren et de Macaye



La mobilisation des agriculteurs s'intensifie au Pays Basque 🗝



Mobilisations agricoles : « la FNSEA essaye de nous écarter et de faire sa propre sauce » 🗝



Autoroute A63 : le blocage maintenu jusqu'à vendredi, au moins



Abattoirs de Mauléon : la préfecture réagit à la démission du conseil d'administration
